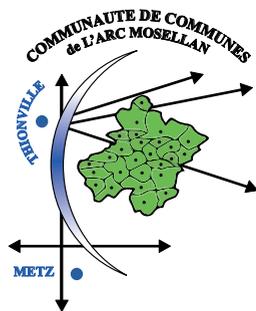


GUIDE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS



*Tout savoir sur
la collecte des déchets*

**SERVICE PRÉVENTION ET
GESTION DES DÉCHETS
DE L'ARC MOSELLAN**
www.arcmosellan.fr
Tél. : 03 82 83 21 57
dechets@arcmosellan.fr

QUELQUES CHIFFRES



26 communes

- 34 500 habitants
- 14 000 bacs de collecte
- 600 000 sacs de collecte sélective distribués par an



Côté collecte par an :

- 9 000 tonnes de déchets résiduels enfouis
- 950 tonnes de déchets recyclables triés et valorisés
- 600 tonnes de papiers collectés et valorisés
- 1 100 tonnes de verres collectés et valorisés

3 déchèteries

- 120 000 passages par an
- 7 700 tonnes de déchets collectés en déchèteries par an, dont :

- 2 150 tonnes de déchets enfouis
- 2 100 tonnes de gravats
- 1 600 tonnes de végétaux
- 900 tonnes de bois
- 220 tonnes de déchets électriques et électroniques
- 71 tonnes de déchets dangereux



COLLECTE DES DÉCHETS RÉSIDUELS

La collecte de vos déchets résiduels est effectuée **une fois par semaine en porte-à-porte** dans des bacs mis à disposition par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

Votre bac est à présenter la veille au soir de la collecte en limite de votre propriété et de la voie publique.

L'ensemble de ces déchets est, dès la fin de la collecte, déchargé et enfoui sur notre territoire à l'**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux** à Aboncourt.



Il est interdit de déposer des déchets recyclables dans les déchets résiduels (bouteilles en verre ou en plastique, emballages recyclables, textiles, papiers, ...) ainsi que des déchets valorisables en déchèteries (végétaux, gravats, déchets dangereux, ...).



Les deux plus gros postes de dépense de la collecte des déchets résiduels sont les coûts de collecte et les coûts de traitement, l'ensemble des coûts des déchets résiduels représente 65 % des coûts de la gestion totale des déchets. Il est urgent de réduire nos déchets non recyclables.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont à déposer dans les déchèteries à **Guénange, Kœnigsacker ou Aboncourt**.

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan met toutefois à disposition des habitants en situation de handicap et aux personnes de 80 ans et plus (sur présentation de justificatif) la possibilité de collecter, sur rendez-vous, les déchets encombrants faisant l'objet d'une filière en déchèteries.

Si vous répondez à ces critères, vous pouvez prendre rendez-vous en appelant le 03 82 83 21 57.

À SAVOIR

Pour les personnes handicapées
et les personnes de + de 80 ans



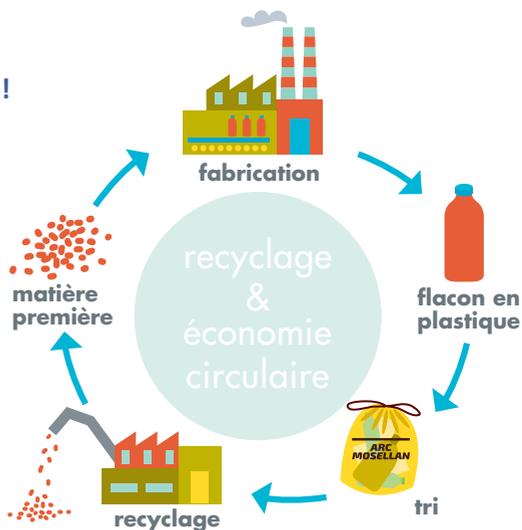
COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Bien trier ses déchets est un geste logique et bon pour l'environnement !

La collecte des déchets recyclables constitue à la fois un mode de traitement de déchets et un mode de production de ressources.

Ce mode de gestion intervient en troisième position après la réduction et le réemploi dans la hiérarchie des modes de traitement. On les appelle **les trois R (Réduire, Réutiliser et Recycler)**.

Les différentes collectes de déchets recyclables de l'Arc Mosellan sont décrites ci-après.



COLLECTE DES EMBALLAGES

La collecte de vos emballages recyclables est effectuée **une semaine sur deux**, soit les semaines paires ou impaires selon votre commune. Ces emballages sont à déposer dans les sacs de tri ou les bacs à couvercle jaune mis à disposition par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

Les emballages à déposer dans le sac de tri sont uniquement les déchets ci-dessous :

- Uniquement les flacons et les bouteilles en plastique
- Les emballages en carton et les cartonnettes
- Les briques alimentaires
- Les emballages en métal (aluminium ou acier)



Les sacs ou les bacs de tri sont à présenter la veille au soir de la collecte, après 19h, en limite de votre propriété et de la voie publique.



Attention aux erreurs de tri, elles coûtent cher à l'Arc Mosellan car la collectivité, en plus de payer le tri des déchets refusés, devra les faire réacheminer dans un centre d'enfouissement ou un incinérateur.

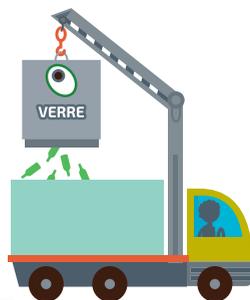


COLLECTE DU VERRE



Afin d'effectuer la collecte des emballages en verre (bouteilles, canettes, pots et bocaux), des points d'apport volontaire sont mis à votre disposition à proximité de votre domicile.

Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini et ne doit surtout pas être déposé dans le sac de tri ou dans le bac des déchets résiduels. En effet, déposer du verre dans le bac des déchets résiduels occasionne un coût 8 fois plus élevé à la collectivité.



Pour le verre non trié, qui est estimé à plus de 340 tonnes par an, cela représente une perte de **68 000 €** pour la collectivité et c'est autant de matière non recyclée.

Bien évidemment, nous remercions chacun de ne pas laisser de déchets (couverts, cartons ou autres) au pied de points d'apport volontaire afin de respecter la propreté des lieux et la sécurité de tous.



Attention aux erreurs : les vitrages, céramiques, ampoules, verres culinaires, assiettes et pots de fleurs sont à déposer principalement en déchèterie.

COLLECTE DES TEXTILES

Tous les Textiles d'habillements, le Linge de maison et les Chaussures (TLC) usagés peuvent être apportés au point d'apport volontaire le plus proche de votre domicile pour être valorisés, quel que soit leur état, même abimés.

Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.

Pour déposer ses TLC, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de cartographie des points d'apport volontaire sur : www.lafibredutri.fr/je-depose



Les TLC sont soit réutilisés dans leur première fonction ou recyclés lorsqu'ils sont valorisés pour de nouvelles applications avec la nouvelle matière obtenue.

Chaque année, 10 kg par habitant sont mis sur le marché en France à destination des ménages. De nombreux textiles usagés sont encore jetés avec les déchets résiduels et coûtent 200 € par tonne, alors que déposer vos TLC n'a pas de coût pour la collectivité et permet d'offrir une seconde vie à vos déchets.

COLLECTE DU PAPIER

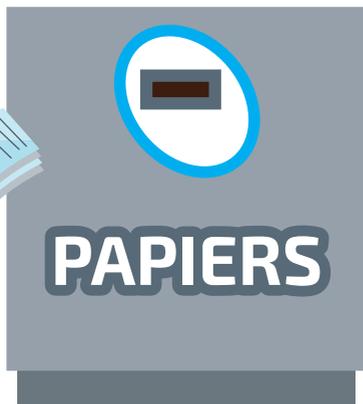
Afin d'effectuer la collecte des papiers, des points d'apport volontaire sont mis à votre disposition à proximité de votre domicile.

- Le papier est entièrement recyclable, au moins 5 fois.
- Son recyclage permet d'éviter l'usage de fibre vierge ainsi que bons nombres d'impacts environnementaux.
- Tous les papiers de notre quotidien se trient et se recyclent ! Bien entendu, les journaux, les magazines, les courriers publicitaires, les prospectus sans blister ou film plastique... Mais aussi les enveloppes à fenêtre, les cahiers à spirale ou encore les blocs notes avec leurs agrafes.
- Les exceptions concernent principalement les papiers qui ont été en contact avec des aliments ou qui ont été salis comme les serviettes en papier par exemple et ne se recyclent donc pas. Il existe quelques faux amis aussi comme le papier photo ou le papier peint dont les traitements (plastification, résistance à l'humidité, à la lumière) ont fortement changé la structure.



Le papier ne doit pas être déposé dans le sac de tri ni dans le bac des déchets résiduels. Le jeter dans le bac des déchets résiduels en coûterait jusqu'à **200€** la tonne à la collectivité et aucune revalorisation matière ne serait faite !

Pour le papier non trié, qui est estimé à plus de 600 tonnes, cela représente une perte de **135 000€** par an pour la collectivité et c'est autant de matière non recyclée.



À SAVOIR

Le papier d'aluminium ne tient son nom de papier qu'à la finesse de sa forme, il est en métal !
Quant aux mouchoirs ou les couches, leurs propriétés absorbantes les rendent impropres au recyclage.

LES DÉCHÈTERIES



Les trois déchèteries communautaires situées à **Aboncourt, Guénange** et **Kœnigsmacker** permettent aux habitants particuliers de l'Arc Mosellan de venir déposer à la fois les objets encombrants (vieux meubles, matelas, électroménager) ainsi que les déchets polluants (piles, batteries, huiles de vidange) et/ou recyclables (métal).

La part des coûts en déchèterie représente 21€ par habitant, par an, avec pour plus grosse part les déchets qui partent à l'enfouissement représentant 6€ par habitant.

À l'exception des déchets enfouis, l'ensemble des déchets ainsi collectés en déchèteries sera recyclé et valorisé.

Les trois déchèteries du territoire apportent des solutions efficaces avec :

- La possibilité d'évacuer les déchets encombrants et spéciaux dans de bonnes conditions.
- Une limitation de la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire.
- Une économie de matières premières en recyclant certains déchets tels que la ferraille, les huiles usagées, le carton...



Attention, il est important de bien préparer son chargement de déchets apportés avant de partir en déchèterie. En effet, tout dépôt dans une mauvaise benne aura pour conséquence le déclassement de la benne et un surcoût pour son traitement à la charge de toute la collectivité.

De plus, un agent vous accueille dans chaque déchèterie et est présent pour vous apporter des conseils pour le tri de vos déchets, l'agent veille également au bon fonctionnement de la déchèterie.



HORAIRES DES DÉCHÈTERIES



DÉCHÈTERIE À GUÉNANGE

Boulevard de la Tournaille



Horaires d'ouverture du 1^{er} novembre au 31 mars

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h

Horaires d'ouverture du 1^{er} avril au 31 octobre

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h

DÉCHÈTERIE À KENIGSMACKER

Rue de la Gare



Horaires d'ouverture du 1^{er} novembre au 31 mars

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	10h-12h	10h-12h	10h-12h	10h-12h	9h-12h
	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h

Horaires d'ouverture du 1^{er} avril au 31 octobre

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	10h-12h	10h-12h	10h-12h	10h-12h	9h-12h
	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h

DÉCHÈTERIE À ABONCOURT

RD 55



Horaires d'ouverture toute l'année

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-13h

À SAVOIR

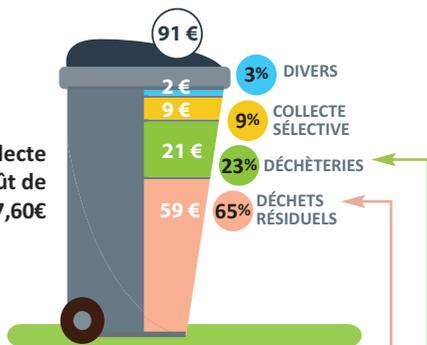
Pensez aux alternatives pour les déchets verts

Les quantités de déchets verts apportées dans les déchèteries sont souvent importantes. Les pratiques du broyage (réduire le bois en copeaux), du compostage (dégradation des matières végétales en terreau réutilisable) et du paillage (protéger le terrain et les plantes avec les copeaux) peuvent constituer des alternatives gratuites et utiles pour vos plantes et votre jardin.



LES COÛTS

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan collecte environ 500 kg de déchets par habitant et par an. Le coût de cette collecte est d'environ 91€ par habitant, par an, soit 7,60€ par habitant par mois, qui se répartissent comme suit :



Le principal coût est la collecte des déchets résiduels collectés en bac en porte-à-porte qui représente près de 65 % des coûts totaux :



Nous devons, chacun, être vigilant à notre production des déchets résiduels qui partent à l'enfouissement afin de réussir à en réduire la quantité. Nous savons que les coûts de transport (carburant, matériels, salaires, ...) ne cessent d'augmenter et qu'il est prévu de fortes augmentations des taxes sur le traitement de ces déchets.

Le coût des déchèteries représente près de 23 % des coûts totaux, soit environ 21 € par habitant par an :



Le financement par la fiscalité

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan finance l'ensemble de son service grâce à deux principales recettes que sont la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** prélevée sur la Taxe Foncière de l'ensemble des propriétaires du territoire ainsi que via la **Redevance Spéciale** pour les déchets des professionnels et des administrations.

Les recettes perçues sur la revente des matériaux (papiers, cartons, métaux, ...) ainsi que les contributions des éco-organismes permettent de réduire le recours à la pression fiscale.

Chaque année, l'Arc Mosellan vote un budget dédié au service public de collecte des déchets qui est ainsi équilibré en dépenses et en recettes.

LA PRÉVENTION

La prévention des déchets consiste à produire moins de déchets et donc à alléger notre poubelle.

Tant au niveau français qu'europpéen, la prévention des déchets permet d'éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits, à limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements (substances dangereuses et/ou difficiles à recycler) et enfin à maîtriser les coûts de gestion des déchets, tout en respectant mieux l'environnement, notre santé et en créant un tissu social et économique.



Nous sommes tous acteurs de la Prévention car nous pouvons :

- Consommer mieux en faisant nous-même ou en apposant un STOP PUB de l'Arc Mosellan
- Éviter le gaspillage alimentaire
- Limiter les emballages superflus
- Pratiquer le compostage et/ou le lombricompostage
- Limiter les produits à usage unique et jetable
- Réduire les produits toxiques en privilégiant les produits éco-labellisés
- Donner une seconde vie aux objets par la réparation, le don, la location ou la revente
- Mieux trier pour recycler les matières premières

Exemple :

un foyer de 4 personnes produit en moyenne 2 tonnes de déchets par an :

- **40 % sont valorisés**
- **60% enfouies** à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) à Aboncourt, et cela coûte très cher à tous !

À SAVOIR

La prévention de la production des déchets ne permet pas seulement de limiter les impacts environnementaux et les coûts liés au traitement des déchets. Elle permet également de réduire les impacts et les coûts en amont du cycle de vie des produits qui sont aussi importants que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, transport, distribution, utilisation. Cela fait de **la prévention un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de production et de consommation.**

Vous cherchez des idées futées pour réduire vos déchets et faire des économies ?

N'hésitez pas à consulter le Guide de la Prévention des Déchets de l'Arc Mosellan :

- par internet www.arcmosellan.fr
- auprès de votre commune
- auprès du Service Prévention et Gestion des Déchets (SPGD) de l'Arc Mosellan



**SERVICE PRÉVENTION ET
GESTION DES DÉCHETS
DE L'ARC MOSELLAN**

 suivez-nous sur facebook
www.arcmosellan.fr

 Zone Artisanale
57920 HOMBURG-BUDANGE
 dechets@arcmosellan.fr
 **03 82 83 21 57**

Siège de la communauté
de communes
8 rue du Moulin
57920 BUDING

